

# C'était hier (2) - La vie régionale

**(Par Pierre Klein) - La vie régionale**

La vie régionale se distingue par une grande activité et une large ouverture, que ce soit au niveau de la vie économique, sociale, environnementale, éducative, universitaire, associative, touristique...

## **Economie**

L'économie de l'Alsace se caractérise par une population active qui approche un taux de 46 %, par près de 800 000 emplois et par un parc d'établissements à activité économique qui avoisine les 66 000 unités dont :

- un peu plus de 51 000 établissements dans le tertiaire,
- près de 5400 entreprises industrielles qui se répartissent, principalement, ainsi : industries agricoles et alimentaires 27 %, industries des équipements des foyers 12 %, industries des équipements mécaniques 10 %, métallurgies et transformation des métaux 10 %,
- plus de 30 000 petites entreprises (4 000 dans l'industrie et 20 000 dans l'artisanat),
- plus de 510 entreprises avec plus de 500 salariés,
- 600 entreprises étrangères.

L'Alsace est la première région de France pour la croissance du PIB (le PIB alsacien se situe à près de 39 milliards d'Euros) et pour le PIB par habitant (hors Ile de France) 22 900 euros, qui représente 3 % du PIB national et la région la plus attractive pour les investisseurs. Elle a le plus faible taux de chômage. Ce dernier oscille autour de 5 % de la population active totale (contre près de 9 % en moyenne nationale).

Les administrations alsaciennes disposent de près de 2,75 milliards d'Euros.

## **Industrie**

L'Alsace, région de riche tradition industrielle, est l'une des plus industrialisées de France. L'industrie s'y caractérise par une importante diversification, par des performances remarquables, par une répartition sur un grand nombre d'établissements et par une présence influente d'entreprises étrangères. Elle compte 4,4 % des effectifs industriels nationaux pour une population représentant seulement 2,9 % de la population nationale, 7400

établissements industriels et emploie près de 1/3 des actifs (contre 23 % en moyenne nationale) et avec le BTP près de 40 %, soit environ 310 000 emplois : mécanique 25 000, automobile 22 700, électronique 20 000, habillement 15 000, métallurgie 11 000 et le BTP 50 000...

## **Agriculture et forêt**

Les agriculteurs et leurs 15 000 exploitations agricoles représentent près de 2 % de la population active (contre un peu plus de 5 % en moyenne nationale) et assurent la gestion et l'entretien de 40 % du territoire alsacien. Environ 340 000 ha (contre près de 55 % dans l'ensemble du pays). La population active agricole représente plus de 18 000 salariés. Près de la moitié des exploitations ont de 5 à 20 ha. La proportion des petites exploitations reste supérieure à la moyenne française. Près de 50 % de la production agricole est constituée de céréales. L'Alsace est la première région de France pour le revenu à l'hectare et pour la production de houblon, de tabac et du chou à choucroute. On y trouve 3 500 entreprises agroalimentaires. Le cheptel se compose de 268 000 bovins, de 123 000 porcins et de 49 000 ovins. La viticulture représente 4 % de l'ensemble des cultures. L'Alsace est la troisième région de France la plus boisée avec 307 000 hectares (dont 80 % de forêts publiques) qui génèrent 5 000 emplois dans la transformation du bois.

## **Le tertiaire**

Le tertiaire, commerces et services, emploie avec 360 000 salariés près de 63 % de la population active, 78 400 dans le commerce et 278 000 dans les services. Le commerce de détail se signale par 11 000 établissements d'une surface de ventes de moins de 400 m<sup>2</sup> et 840 de plus de 400 m<sup>2</sup>. Les banques totalisent 1 400 guichets ce qui représente une densité de plus de 8 pour 10 000 habitants, contre moins de 5 dans le reste de la France et comptent 1 agence pour près de 1230 habitants (contre 2320 en moyenne nationale). Elles emploient 17 600 personnes.

## **L'artisanat**

L'artisanat se distingue par plus de 250 métiers dans 4 secteurs d'activité, l'alimentation qui représente 12 %, la production 22 %, le bâtiment 36 % et les services 30 %. Il se compose de 20 000 entreprises et emploie près de 118 000 personnes, soit près de 18 % de la population active. Le bâtiment occupe environ 40 000 salariés, les services 31 000, la production 27 000 et l'alimentation 20 000. L'artisanat forme plus de 5 000 apprentis et touche, ce faisant, près de 20 % d'une génération.

## **Revenus**

Le revenu net imposable moyen se situe à près de 15 268 euros et à près de 5 % au-dessus du revenu moyen des régions françaises (hors Paris). L'écart des revenus hommes/femmes reste élevé (34 % contre 26 % en moyenne nationale). Le revenu net imposable moyen est le premier de France (hors Paris). L'écart de revenus avec le *Land* voisin du Bade-Wurtemberg est de près de 25 % pour le salaire net. L'Etat prélève environ 6,11 milliards d'Euros en Alsace pour son budget. Les foyers non imposés représentent 43 % (contre 49 % pour le reste de la France et 53 % des régions hors Paris). L'Alsace se situe au dernier rang des régions françaises pour le versement du RMI, 1,3 % des adultes (contre 2,2 % en moyenne nationale). L'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité est versée à près de 5 % des plus de 65 ans (contre près de 10 % en moyenne nationale).

## **Formation**

L'Alsace se distingue par la formation de sa population (le taux de qualification se situe à près de 70 %). On y trouve 178 000 élèves dans le premier degré, 132 000 dans le second degré, 175 collèges, 114 lycées, 8 000 élèves en BTS et en classes préparatoires, 70 % de lycéens trilingues, 26 CFA et plus de 12 500 apprentis (l'apprentissage est ici plus important que dans le reste de la France) ou élèves en formation par alternance (prédominance aux CFA publics), 58 % de jeunes accèdent au niveau IV, 8 000 stagiaires en formation continue, 173 collèges, environ 180 000 élèves dans le premier degré, 135 000 dans le second degré et 60 000 dans le supérieur.

## **Culture, T, sport**

L'Alsace est une des premières régions touristiques de France. Elle se distingue par 80 musées, 4 500 événements culturels annuels, 8 millions de visiteurs par an, dont 40 % d'étrangers.

Elle est la deuxième région de France pour la densité d'équipements touristiques. La capacité d'accueil est de 44 500 personnes pour les hôtels, 35 000 pour les campings, 8 500 pour le tourisme vert, 16 000 pour le tourisme associatif et 5 000 pour les meublés. Elle compte 5020 hôtels, cafés et restaurants dont 793 hôtels et 27 restaurants étoilés, dont 3 « trois étoiles.

On y trouve par ailleurs une vingtaine d'athlètes de haut niveau et 57 disciplines sportives y sont pratiquées.

## **Sciences, innovation, recherche**

L'Alsace est le troisième pôle scientifique français avec 250 laboratoires, 3 800 chercheurs (2 500 dans le public et 1 300 dans le privé), 4 universités, 12 grandes écoles et la quatrième région pour les publications scientifiques (4,5 % des publications nationales).

## **Transport, infrastructures**

L'Alsace se distingue par un port fluvial (Strasbourg) qui est le deuxième de France (près de 10 millions de tonnes) par 2 aéroports internationaux et près de 6 millions de passagers par an, par un réseau routier de 25000 km et par près de 400 dessertes régionales quotidiennes par la SNCF et un fret ferroviaire de 6 095 928 tonnes.

## **Ecologie, environnement**

L'Alsace est une région écologiquement fragile en raison d'une forte pression des activités humaines (densité de population, implantations industrielles, forte circulation automobile...)

On y trouve plus de 40 stations de mesures de la qualité de l'air, plus de 100 équipes de recherche sur l'environnement, 110 emplois " verts " .

## **Population**

L'Alsace compte près de 3% de la population nationale, soit 1 734 000 habitants (59 % pour le Bas-Rhin et 41 % pour le Haut-Rhin) et une densité de 205 habitants au km<sup>2</sup> (contre près de 100 en moyenne nationale). Les Alsaciens de « souche » composent environ 60 % de la population alsacienne. La part des étrangers est de 8 % (contre 6,5 % en moyenne nationale). La population active occupée est de près de 40 % de la population totale (contre 36 % en moyenne nationale). L'activité économique marchande offre environ 680 000 emplois. On enregistre une hausse du taux d'activité des femmes surtout dans le tertiaire (80 % des femmes sont actives dans le tertiaire), mais il reste inférieur à la moyenne nationale. La catégorie socioprofessionnelle la plus présente reste celle des ouvriers avec 17,3 % contre 13,5 en moyenne nationale. On peut constater une surmortalité chez les plus de 50 ans. Par contre le taux de natalité y est légèrement supérieur. L'Alsace se place au sixième rang des régions françaises en matière de crimes et délits.

## **Répartition géographique de la population**

La population alsacienne présente au niveau de sa répartition géographique deux particularités remarquables : sa densité et la répartition relativement rapprochée des villes et bourgs, selon un modèle rhénan (concentration urbaine au détriment des campagnes suivie d'une diffusion de la ville vers la campagne appelée périurbanisation, rurbanisation ou métropolisation).

À noter qu'à partir de 2 000 habitants un village est considéré comme étant une ville.

Observée des airs, la plaine apparaît comme une immense métropole entrecoupée par des champs, des prés et des forêts. Les principaux centres urbains se trouvent sur les axes principaux de communication, axes longitudinaux sud-nord, de part et d'autre de l'Ill et le long de la route du vin, avec quelques petits axes est-ouest.

Cette répartition est plus ou moins imposée par le relief et laisse apparaître une proximité des villes et un fort impacte de celles-ci sur la campagne, l'urbanisation atteint un taux de 75 %, et détermine aussi le partage de la population de l'Alsace en son sein. On peut ainsi distinguer :

- des zones très peuplées le long des axes sud-nord,
- des zones relativement vides dans la plaine (Hardts, Rieds, l'ancien cours du Rhin) et en montagne,
- des zones spécifiques comme le Sundgau, le Kochersberg et l'Outre-Forêt, pays des Ackerlands et leurs nombreux villages,
- les vallées relativement peuplées.

La densité de la population alsacienne (209 habitants au km<sup>2</sup>) atteint le double de la densité nationale (100 habitants au km<sup>2</sup> environ).

## **Culture**

La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité et par sa dualité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne : apports allemands, français et proprement alsaciens. Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre d'échange et de synthèse. Les choses cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours simples. Les ruptures et les affrontements politiques et nationalistes, l'érosion actuelle de pans entiers de la culture alsacienne et la perte de repères qui l'accompagne ne sont pas sans créer des

interrogations, des doutes et des malaises.

## **Religions**

L'Alsace est une région historiquement marquée par une présence forte et pacifique de la vie religieuse et la pratique religieuse y reste relativement élevée (près de 30 %) par rapport au reste de la France.

Aujourd'hui encore un statut spécifique est en vigueur. Quatre communautés principales coexistent actuellement en Alsace : la communauté catholique, la plus importante (60 %) et les communautés protestante (20 %), israélite (6 %) et musulmane (8 %). Cette dernière reste exclue du cadre réservé aux précédentes.

## **Vie associative**

De très nombreuses associations culturelles, sportives, musicales, d'entraide, d'histoire, de théâtre et bien d'autres encore regroupent des milliers d'Alsaciens qui cultivent ainsi lien social, appartenance et communication.

C'est dire qu'avec environ 20 000 associations régies par un statut propre au droit local, la vie et le tissu associatifs gardent, en Alsace, une grande importance, sans doute inégalée en France. Le sens communautaire y reste élevé.

## **Droit local**

Il s'agit essentiellement d'une partie du Droit allemand maintenu après 1918 parce qu'il présentait des avantages certains par rapport à un Droit français plus ancien. Il est composé d'éléments français antérieurs à 1871 et de lois impériales (votées à Berlin) et régionales (votées à Strasbourg) du temps du *Reichsland* (1870-1918). Il concerne de nombreux domaines de la vie régionale (voir le chapitre : Les libertés alsaciennes).

## **Internationalisation**

L'Alsace se singularise par une logique et une dynamique d'ouverture imposées par la géographie, l'économie et la culture. Elle est liée à la «grande dorsale européenne » ou «banane bleue» avec ses 70 millions d'habitants et se trouve au cœur du Rhin Supérieur qui compte 2,2 millions d'habitants et, notamment, 7 universités. Elle reste une des premières régions de France pour les exportations (par habitant, hors Ile de France) avec un taux de

couverture de 105,6 %. Elle compte près de 70 000 travailleurs frontaliers.

L'ancrage rhénan et européen constitue pour l'Alsace un atout de taille en même temps qu'un défi permanent, mais il est aussi à l'origine d'une certaine dépendance.

## **Rhin Supérieur**

L'Alsace s'est engagée depuis quelques décennies dans une politique de coopération transfrontalière économique, politique, sociale et culturelle avec ses voisins et partenaires du Rhin Supérieur. Cette stratégie d'alliance n'est pas le fruit du hasard. Elle participe de la construction de l'Europe et de sa recomposition actuelle. Elle est déterminée par la nécessité économique et prend appui sur des données géographiques et historiques. Pourquoi le Rhin Supérieur et comment le définir ?

D'un point de vue géographique, le concept de Rhin Supérieur recouvre un espace, les régions qui bordent le fleuve sur une distance comprise entre Bâle et Mayence, c'est-à-dire le fossé rhénan.

D'un point de vue historique, il englobe un ensemble qui a longtemps participé des mêmes mouvances et des mêmes contingences politiques, économiques, sociales et culturelles et a constitué un des principaux foyers de civilisation en Europe. Le passé étant un grand présent, il est impossible de situer l'Alsace et d'en comprendre les réalités sans la prise en compte de ces éléments majeurs. Le fleuve a, ici, bien davantage uni que séparé. Il a été une voie de fertilisation naturelle et culturelle, une charnière, un trait d'union.

La force des choses et la gestion des intérêts communs ont, peu à peu, pris le dessus sur les déchirements des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles. Dès lors, il n'est pas surprenant de retrouver la région du Rhin Supérieur à la recherche d'un avenir, sinon commun, du moins solidaire face aux nouvelles données politiques et économiques. Des tentatives de rapprochement, d'abord timides, plus conséquentes ensuite, se sont concrétisées. A tel point, que certains ont appelé de leurs vœux la constitution d'une Eurorégio dotée d'un statut politique : une sorte de district sous souveraineté directe de l'Europe. Mais on n'en est pas là.

Par contre la coopération, notamment économique et culturelle, a beaucoup progressé. Inter-étatique par essence, elle a posé et pose toujours un certain nombre de problèmes.

Quel espace et avec quelles compétences ?

Evidemment, les Cantons suisses peuvent décider librement de leurs engagements sans avoir à en référer, pour ce qui les touche, à leur instance supérieure. Il n'en est pas de même pour les *Länder* allemands et encore moins pour les Régions françaises. Les choses ne se font donc pas sans difficulté ; certaines avancées ont été laborieuses et d'autres sont restées lettre morte. Néanmoins, une quantité impressionnante d'accords et de propositions ont été réalisés dans de nombreux domaines : aménagement du territoire, communication, infrastructure, enseignement,

culture, bassin d'emploi, implantation d'entreprises... L'obstacle majeur à franchir a été celui de la frontière, moins la barrière douanière que certaines pesanteurs inscrites dans les consciences. Là aussi, la nécessité a fait loi, en particulier celle qui impose aux régions concernées de vivre à 360 degrés et de conjuguer leurs intérêts communs.

### **L'ancrage rhénan et européen de l'économie en Alsace**

L'Alsace est fille d'histoire, mais l'histoire fit de l'Alsace un glacis politique et économique. Aujourd'hui, et c'est un peu comme une réparation historique, comme une émancipation opérée des pesanteurs de l'histoire, en tous les cas c'est une nécessité vitale, la géographie impose à l'Alsace et à son économie une logique et une dynamique d'ouverture internationale avec une priorité à l'espace rhénan. Elle se doit de vivre à 360 degrés et de tirer avantage d'une situation privilégiée au cœur du Rhin supérieur et de la « Grande Dorsale Européenne », centre de gravité principal de l'Europe économique. Depuis de nombreuses années, l'Alsace relève ce défi qui lui assure, avec d'autres atouts, une certaine prospérité et lui a évité le sort connu par d'autres anciennes régions industrielles (Lorraine, Nord-Pas-de-Calais...). Cependant, la forte pénétration économique étrangère et le nombre important et croissant de travailleurs frontaliers (70 000) nous invitent à nuancer les propos sur le dynamisme alsacien. Mais l'étranger est-il encore étranger, s'agissant de pays membres de l'Union européenne et de l'Euroland ? La construction européenne a vivifié l'Alsace et son économie. L'Alsace est devenue, au fil des années, une région à économie très ouverte. Elle exporte un tiers de sa production : 73 % vers l'U.E., 60 % vers les pays germanophones. Plus de la moitié des importations provient d'Allemagne ; la Suisse se situe au deuxième rang. L'Alsace est la première région de France et la quatrième d'Europe la plus attractive pour les investisseurs étrangers. Elle est aussi l'une des premières régions de France pour l'exportation. Avec 3 % du PIB de la France, elle réalise 6 % du commerce extérieur français. L'Alsace est la région de France la plus ouverte aux investisseurs étrangers, avec actuellement plus de 600 entreprises à participation étrangère, soit un taux de pénétration de plus de 33 % des entreprises industrielles régionales (contre 17 % en moyenne nationale). Les établissements étrangers réalisent en moyenne 46 % du chiffre



d'affaires de la Région et 63 % de ses exportations. Ces investissements de capitaux étrangers confortent la croissance de l'économie alsacienne. Les entreprises étrangères fournissent près de 40 % des emplois industriels de la région, contre 25,3 % dans le reste de la France, ce qui représente plus de 50 000 emplois. En terme d'investissements, les entreprises étrangères génèrent près de 45 % du total des investissements de la région, contre 18% dans le reste de la France. Les capitaux étrangers proviennent essentiellement d'Allemagne (45 %), des USA (23 %), de Suisse (21 %) et du Japon (6,5 %). L'interpénétration des économies favorise aussi le développement de la sous-traitance, du commerce transfrontalier et du tourisme. Elle est accompagnée d'un foisonnement d'accords socioculturels et politiques : Confédération des Universités du Rhin Supérieur, Conférence du Rhin Supérieur, Conseil Rhénan, Programmes PAMINA, INTERREG, INFOBEST, IFARE, REKLIP, ITADA...

PK